

Séance du 02 Décembre 2025

Nombre de membres :

- Afférents au Comité syndical : 42
- En exercice : 42
- Qui ont pris part à la délibération : 34

Le mardi deux décembre de l'an deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni, à la Salle des Fêtes de Nesle-Normandeuse, sous la présidence de Monsieur Thierry BLONDIN.

Date de la Convocation :

19 Novembre 2025

Étaient présents : Messieurs Thierry BLONDIN, Jean-Pierre DELOBEL, Nicolas GALHAUT, Francis DUFUEUILLE, Guy CASTELOT, Jean-Luc PRUVOT, Jérôme LEJEUNE, Gwenaël HAMON, Claude SANTERRE, Didier DEBLANGY, Bertrand LANDAIS, Alain Le GAC, Patrick RICOUARD, Stéphane POTEAUX, Philippe VERHAEGHE, Dany LAFFARGUE, Alain BOUVET, Régis ESTOT, Dominique GODARD, Jean-Paul ESTOT, Bruno BORGOO, Jean-Paul MOREL, Jean-Christophe SANNIER et Jean-Claude HOUAS ; Mesdames Chantal DALEN COURT, Lauriane MENPIOT, Marylène PAUL, Agnès CREPT et Sophie DEFECQUE.

Absents excusés : Mesdames Danielle MICHEL, Daniella LEMAIRE et Cynthia PION FOLLAIN, Messieurs Jérémie ELDERT, Christophe MORELLE, Lionel MAINNEMARE.

Absents : Messieurs Jacky BAUDON, Dominique VALLEE, David BLONDIN, Xavier MENPIOT, Claude MARTIN, Jérôme FOSSE et Régis TROUDE.

Objet de la Délibération :

Tarifs Eau 2026

Madame Cynthia PION-FOLLAIN a donné pouvoir à Monsieur Jean-Christophe SANNIER
Madame Danielle MICHEL a donné pouvoir à Monsieur Dominique GODARD
Madame Daniella LEMAIRE a donné pouvoir à Monsieur Bertrand LANDAIS
Monsieur Jérémie ELDERT a donné pouvoir à Monsieur Francis DUFUEUILLE
Monsieur Lionel MAINNEMARE a donné pouvoir à Monsieur Claude SANTERRE
Monsieur Christophe MORELLE a donné pouvoir à Monsieur Philippe VERHAEGHE

Ont pris part à cette réunion : Messieurs Mickaël BAUSSARD, Jacky GIRARD, Olivier LESUEUR et Laurent ROGER et Esteban DELANNOY – Agents des Services Techniques -.

Monsieur Stéphane POTEAUX est désigné Secrétaire de Séance.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, par 33 voix pour 1 voix contre, décide de fixer comme suit les tarifs pour 2026. Par conséquent, les tarifs sont les suivants :

- Eau : **1.73 € ht/m³**
- Eau vendue à un autre syndicat : **1.37 € ht/m³**
- Frais de fonctionnement eau (abonnés domestiques) : **43.22 € ht**
- Frais de fonctionnement eau (abonnés non domestiques) : **22.32 € ht**

A ces prix s'ajouteront :

- la redevance consommation d'eau potable au taux de 0,34 €/m³, la redevance pour performance des réseaux d'eau potable au taux de 0,148 €/m³ et la redevance prélèvement au taux de 0,10 €/m³ ;
- la TVA au taux de 5,5 % pour les frais de fonctionnement, l'eau, la redevance consommation d'eau potable, la redevance pour performance des réseaux d'eau potable et la redevance prélèvement.

Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré à Réalcamp, le 02 décembre 2025.

Le Président,

